

ÉLECTION PARTIELLE - POSTE DE MAIRE

Le 30 juin dernier, Monsieur Yvon Fournier démissionnait à titre de maire de la municipalité de Saint-Aubert. Afin de combler le poste, la municipalité doit se conformer à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et procéder à une élection partielle dans le but de compléter le mandat de Monsieur Fournier, soit jusqu'en novembre 2017.

ÉLECTEURS VISÉS

Lors de l'élection au poste de maire, toutes les personnes habiles à voter inscrites sur la liste électorale de l'ensemble de la municipalité ont le droit de participer à cette élection et ce, sans égard aux districts électoraux.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Toute personne répondant aux conditions suivantes peut poser sa candidature au poste de maire.

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE :

Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le 13 juillet 2016 :

- être une personne physique **et**;
- être majeure le 28 août 2016 **et**;
- être de citoyenneté canadienne **et**;
- ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi **et**,

Remplir l'une des conditions suivantes le 13 juillet 2016 :

- être domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec **ou**;
- être propriétaire unique ou copropriétaire désigné d'un immeuble, situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois **ou**;
- être occupant unique ou cooccupant désigné d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois.

De plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois.

Les personnes intéressées peuvent obtenir un formulaire de déclaration de candidature en s'adressant au bureau de la municipalité.

DÉPÔT DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE :

La déclaration de candidature complétée doit être produite au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du bureau durant la période du 15 au 29 juillet 2016.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le vendredi 29 juillet 2016, le bureau sera ouvert sans interruption, de 9h00 à 16h30.

Si plus d'un candidat dépose sa candidature au poste de maire, un scrutin aura lieu le dimanche 28 août 2016 précédé du vote par anticipation le 21 août 2016.

CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE :

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les noms des personnes qui se sont procurées auprès du président d'élection une formule de déclaration de candidature, sont confidentiels.

Cependant, dès qu'elles ont été produites au président d'élection, ces déclarations de candidature dûment complétées, deviennent des documents à caractère public et sont accessibles à quiconque en fait la demande.

RÉSULTAT DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Le résultat des mises en candidature sera affiché aux endroits habituels, soit au bureau municipal et à l'Église le 29 juillet 2016 en fin d'après-midi. Un info-municipal sera expédié à tous les citoyens au début de la semaine du 31 juillet 2016 afin de vous informer de l'ensemble du processus électoral, s'il y a lieu.

INTERROGATIONS SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Si vous avez des interrogations sur le processus de déclaration de candidature ou sur n'importe laquelle des étapes du processus électoral, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 418-598-3368 au poste 202 ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@saint-aubert.net

Merci de votre collaboration.

Serge Roussel

Serge Roussel
Président d'élection